

SOMMAIRE

RÉSEAUX ET ESPACES TRANSFRONTALIERS

- 113 *D. Chassignet.* L'intégration transfrontalière et ses conséquences spatiales dans le Sud-Alsace.
- 133 *C. Schulz.* L'agglomération transfrontalière du Pôle Européen de Développement (P.E.D.) Longwy-Rodange-Athus.
- 151 *L. Thomsin.* L'axe de commandement européen au sein des départements lorrains et alsaciens.
- 171 *R. Diederich.* Un exemple d'accessibilité intra-urbaine avec concurrence modale : le cas de Luxembourg-Ville.
- 199 *E. Auphan.* Quatre thèses de géographie des transports.

REVUE GÉOGRAPHIQUE DE L'EST

Europe rhénane, centrale et orientale ; Proche-Orient ; France de l'Est

n° 2 / 1996

RÉSEAUX ET ESPACES
TRANSFRONTALIERS

Revue publiée par l'Association de géographes de l'Est
avec le concours du CNRS

• **Bureau éditorial :**

Professeur André WEISROCK, Département de géographie, Université de Nancy II, Directeur scientifique.

Professeur Henri NONN, Département de géographie, Université de Strasbourg I, Président de l'Association.

• **Anciens directeurs :**

† André BLANC (1961-1965) ; Xavier de PLANHOL (1965-1972) ; † René FRÉCAUT (1972-1984) ; Jean-Claude BONNEFONT (1984-1991).

• **Comité de rédaction :**

Membres élus le 29 septembre 1995 :

Pr E. AUPHAN, Univ. de Nancy II ; Pr J.-M. AVENARD, Univ. de Strasbourg I ; Dr D. BADARIOTTI, Univ. de Strasbourg I ; Pr M. BAZIN, Univ. de Reims ; Pr J.-C. BONNEFONT, Univ. de Nancy II ; Dr D. CHASSIGNET, Univ. de Mulhouse ; Pr R. CHAPUIS, Univ. de Dijon ; Pr J.-P. HUSSON, Univ. de Metz ; Pr A. HUMBERT, Univ. de Nancy II ; Pr B. KOSTRUBIEC, Univ. de Strasbourg I ; Pr C. ROLLAND-MAY, Univ. de Metz ; Pr H. VOGT, Univ. de Strasbourg I ; Pr A. WEISROCK, Univ. de Nancy II.

Membres cooptés le 12 janvier 1996 :

Pr Y. BATICLE, Univ. de Dijon ; Pr W. BRÜCHER, Univ. de Sarrebrück ; Pr M. CABOURET, Univ. de Metz ; Dr C. COLLET, Univ. de Fribourg (Suisse) ; Dr G. GABRIS, Univ. de Budapest ; Pr K.-H. HOTTES, Univ. de Bochum ; Pr B. JALOWIECKI, Univ. de Varsovie ; Pr P. MARCHAND, Univ. de Lyon II ; Pr B. MERENNE-SCHOUMAKER, Univ. de Liège ; Pr Z. PAVLIK, Univ. de Prague ; Pr F. PETIT, Univ. de Liège ; Dr A. STORONI, Centre Univ. du Luxembourg ; Pr G. WACKERMANN, Univ. de Paris IV.

• **Comité de lecture (au 12 janvier 1996) :**

Pr F. CHIFFELLE, Univ. de Neuchâtel ; Pr C. CHRISTIANS, Univ. de Liège ; Pr W. GALLUSER, Univ. de Bâle ; Pr H. NONN, Univ. de Strasbourg I ; Pr J.-L. PIERMAY, Univ. de Strasbourg I ; Pr J.-L. PIVETEAU, Univ. de Fribourg (Suisse) ; Pr V. REY, E.N.S. Fontenay ; Dr M. SARY, Univ. de Metz ; Pr K. SCHLIEPHAKE, Univ. de Würzburg ; Dr C. SEYER, Univ. de Nancy II ; Pr W.-D. SICK, Univ. de Fribourg (Allemagne) ; Dr C. WHITEMAN, Univ. de Brighton.

• **Abonnements 1996** (4 n^{os}/an) : France : 300 FF - Etranger : 350 FF.
Subscription 1996 (4 n^{os}/year) : France : 300 FF - Others : 350 FF.
Numéro isolé : 100 F ; **separate issue** : 100 FF.

• **Commandes et correspondance administrative :**

Association de géographes de l'Est
S. EDELBLUTTE
Univ. de Nancy II, Département de Géographie
23, boulevard Albert-I^{er}, B.P. 3397 - 54015 Nancy Cedex
Tél. 03 83 96 71 47 - Fax 03 83 96 71 19
C.C.P. Nancy 165.78X

L'AGGLOMÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DU PÔLE EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (P.E.D.) LONGWY-RODANGE-ATHUS

Expériences et perspectives d'un programme trinațional de restructuration économique

RÉSUMÉ. — Le *Pôle Européen de Développement* a été créé comme programme trinațional pour la reconversion industrielle d'un bassin sidérurgique transfrontalier. Jusqu'à ce jour, cette approche est restée unique dans l'histoire de l'Union Européenne. Malgré ses premiers succès économiques, le projet souffre d'un déséquilibre provoqué par des négligences sur le plan urbanistique, écologique et social. Après une période de réflexion, le nouveau projet d'*Agglomération Transfrontalière* se donne maintenant pour objectif de renforcer l'action communale afin d'établir de vraies structures transfrontalières et de combler les lacunes de la première phase du P.E.D.

ABSTRACT. — *The transfrontier conurbation of the Pôle Européen de Développement (P.E.D.) Longwy-Rodange-Athus — Experiences and perspectives of a trinațional program for economic reconversion* — The *Pôle Européen de Développement* has been established as a trinațional program of economic conversion in a transfrontier steel industry region. Until today this approach has been unique in the European Union's history. Despite its first economic success, the project suffers one-sided orientation which neglects urbanistic, ecological and social aspects. After a period of reflection the new project *Agglomération Transfrontalière* now lays emphasis on the contribution of local authorities to install real cross border structures and to compensate the gaps of the P.E.D.'s first stage.

ZUSAMMENFASSUNG. — *Der grenzüberschreitende Verdichtungsraum des Pôle Européen de Développement (P.E.D.) Longwy-Rodange-Athus — Erfahrungen und Perspektiven eines trinaționalen Programms zur wirtschaftlichen Restrukturierung* — Der *Pôle Européen de Développement* wurde als trinaționales Programm zur wirtschaftlichen Restrukturierung eines grenzüberschreitenden Stahlindustriereviere eingerichtet. Bis heute blieb dieses Konzept einmalig in der Geschichte der Europäischen Union. Trotz seiner ersten wirtschaftlichen Erfolge leidet das Projekt unter einer einseitigen Ausrichtung, die städtebauliche, ökologische und soziale Aspekte vernachlässigt. Nach einer Phase der Reflexion zielt das Nachfolgeprojekt *Agglomération Transfrontalière* nun darauf ab, die Rolle der kommunalen Akteure zu stärken, um tatsächlich grenzüberschreitende Strukturen zu schaffen und die Versäumnisse der ersten Phase des P.E.D. zu kompensieren.

Mots-clés : COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE, FRICHES INDUSTRIELLES, RECONVERSION ÉCONOMIQUE, FRANCE, BELGIQUE, LUXEMBOURG, SAAR-LOR-LUX.

Keywords : TRANSFRONTIER COOPERATION, DERELICT INDUSTRIAL LAND, ECONOMIC RECONSTRUCTION, FRANCE, BELGIUM, LUXEMBURG, SAAR-LOR-LUX.

Schlüsselwörter : GRENZÜBERSCHREITENDE KOOPERATION, INDUSTRIEBRACHEN, WIRTSCHAFTLICHE RESTRUKTURIERUNG, FRANKREICH, BELGIEN, LUXEMBURG, SAAR-LOR-LUX.

INTRODUCTION

« Un Laboratoire pour l'Europe », c'est ainsi que Jacques Delors, l'ancien Président de la Commission Européenne, appelait le projet du Pôle Européen de Développement Longwy-Rodange-Athus (P.E.D.) lors de son inauguration en 1985. Dix ans après, ce projet trinational ambitieux, lancé par les Etats français, belge et luxembourgeois afin de pallier le déclin de l'industrie sidérurgique dans cette région, se retrouve dans une phase importante de réorientation. Le présent article a pour objectif de tirer un bilan critique de la première phase du P.E.D. (1985-1995) ainsi que de discuter les changements en cours et les perspectives du projet.

LA CRISE SIDÉRURGIQUE
ET L'IDÉE D'UN PROJET COMMUN

Le P.E.D. comprend le territoire d'un rayon de 20 km environ autour du « point triple », le point de rencontre entre la France, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg (fig. 1). La zone d'application du programme a été déterminée d'une façon très générale, sans se référer à des critères précis. Ses limites ne sont pas définitives, vu le fait que des sites hors du rayon de 20 km ont également bénéficié d'un soutien financier (par exemple Arlon et Virton). Le cœur de ce secteur, le bassin industriel dans la vallée de la Chièrs autour de Longwy (F), Rodange (L) et Athus (B), a été fortement frappé par la crise sidérurgique des années 1970 et 1980. Entre 1974 et 1993, cette région a perdu plus de 22 000 emplois (ou 93,5 %) dans la sidérurgie, qui avait dominé son économie depuis le début du siècle et qui fournissait à l'époque jusqu'à 20 % de l'acier français (Erpelding, 1993). En même temps, du côté français, la population a baissé de 20 % par une migration active vers des pôles d'attraction à l'intérieur du pays (Ile-de-France et autres) (Ansieau, 1991).

Le licenciement de milliers d'ouvriers a mené à des protestations de la population et des pouvoirs locaux. Surtout la première vague de mise en chômage en France vers la fin des années soixante-dix a déclenché de multiples manifestations — parfois violentes — et d'autres activités sous le slogan « opération ville morte ». C'est toujours cette époque « noire » du bassin qui colle à son image de marqué.

L'ampleur de la crise a montré que seules des mesures exceptionnelles seraient aptes à freiner le déclin économique et social et à per-

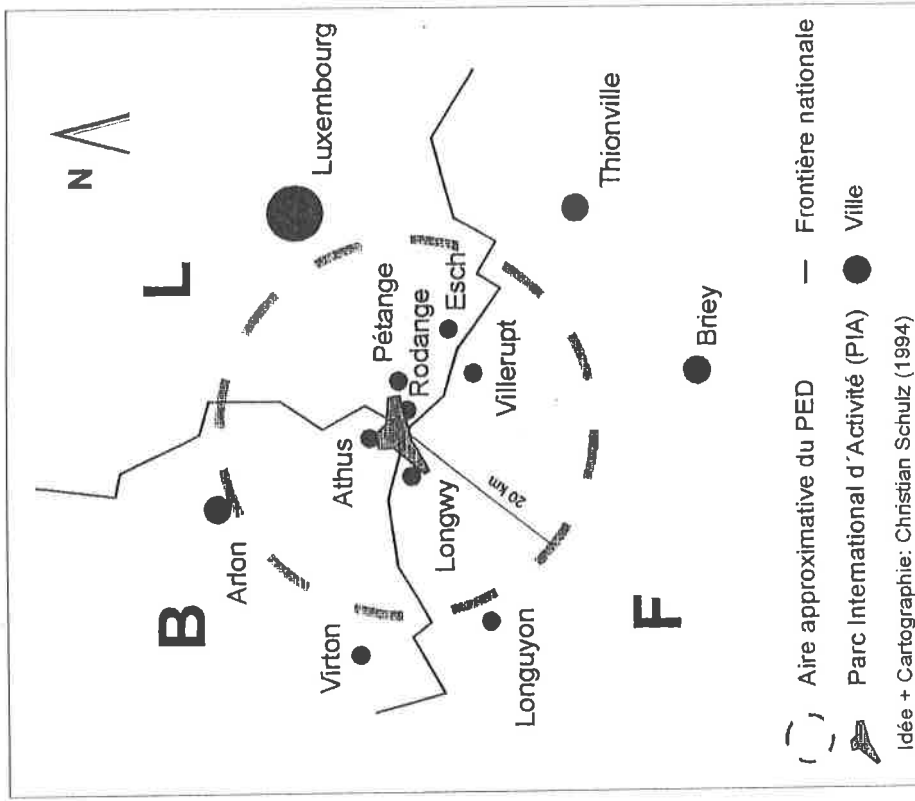


FIG. 1. — LA LOCALISATION DU P.E.D. DANS L'ESPACE RÉGIONAL

mettre une restructuration durable. Le caractère transfrontalier des problèmes ainsi que les instruments financiers offerts par l'Union Européenne favorisait la conception d'un programme commun. Celui-ci a été développé par l'Etat français qui a installé un ministre chargé des questions de reconversion industrielle. Ce n'est que peu surprenant que le premier titulaire de ce mandat, M. Jacques Chérèque,

se soit d'abord concentré sur le P.E.D., localisé dans son département d'origine, la Meurthe-et-Moselle. Sous sa directive « faire d'une communauté de problèmes une communauté de destin » (*Le Monde*, du 28-29 novembre 1993), la conception du projet a été développée et proposée aux voisins, lesquels l'ont soutenue dès le début : « Cette idée a reçu un accueil très positif des autorités belges et luxembourgeoises confrontées, dans cette région, à des problèmes sérieux de développement, même si l'ampleur n'atteint pas celle du bassin de Longwy » (*Déclaration Commune*, 1985). Après un an et demi de préparation seulement, le projet a été accepté au sein de l'Union Européenne qui assurait 50 % des coûts globaux.

LES OBJECTIFS DU P.E.D.

Le but ambitieux des trois partenaires était de créer 8 000 emplois industriels nouveaux dans l'aire du P.E.D., dont 5 500 en France, 1 500 en Belgique et 1 000 au Grand-Duché. Selon la Déclaration Commune de l'année 1985, les principales mesures en vue d'atteindre cet objectif étaient les suivantes :

- la création d'un « Parc International d'Activité » (P.I.A.) sur des friches sidérurgiques des communes d'Aubange (B), de Pétange (L) ainsi que de Mont-Saint-Martin, Longwy et Longlaville (F) ;
- l'instauration d'un régime spécifique au P.I.A. comportant des avantages financiers et des aides directes à l'investissement ;
- la définition de zones d'activités qui bénéficieraient de ce régime spécifique à titre transitoire dans l'attente de l'aménagement du P.I.A. (fig. 2) ;
- l'installation d'une structure commune de mise en œuvre, de gestion et de promotion du P.E.D. ;
- la coordination et la réalisation prioritaire des opérations d'infrastructures publiques requises (réhabilitation, aménagement et équipement du P.I.A., désenclavement du site, amélioration de son environnement).

L'intérêt principal était donc la requalification et la réaffectation de 500 ha de friches industrielles dans la vallée de la Chiers entre Longwy et Rodange sous forme d'un « Parc International d'Activité » (P.I.A.) et, parallèlement, l'offre de plusieurs autres zones d'activités (fig. 2).

Ces mesures ont été accompagnées par des aides financières pour l'implantation d'entreprises nouvelles ou pour l'extension d'établissements existants (jusqu'à 37,5 % des investissements bruts). Elles ont été

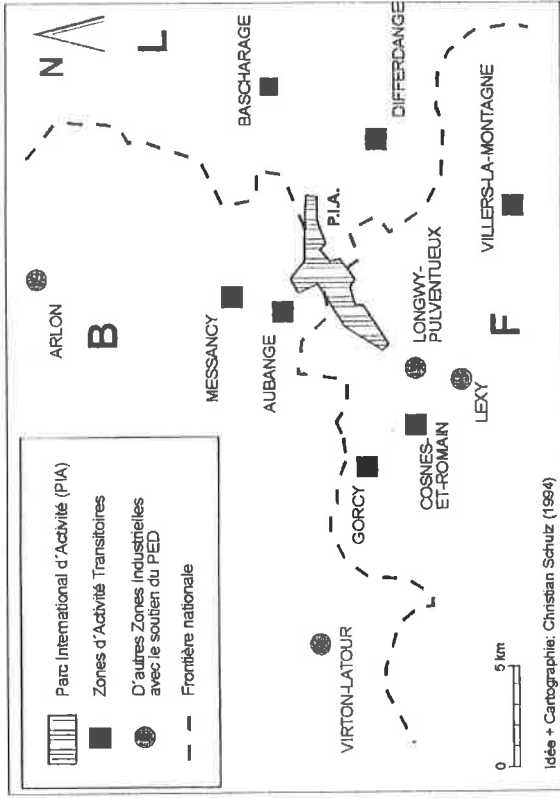


FIG. 2. — LIMITES DU P.I.A. ET LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

complétées par des aides indirectes sous forme de multiples efforts dans la mise en place de services aux entreprises et dans l'amélioration de leur environnement (voir le rôle du Collège Européen de Technologie, ci-dessous).

GESTION COMMUNE PAR DES INSTITUTIONS TRINATIONALES

Pour la gestion du P.E.D., une structure administrative trinationale a été installée sur trois niveaux (fig. 3). C'est premièrement le « Comité d'Accompagnement Politique » (C.A.P.) issu des trois gouvernements concernés (ministères de la France, de la Wallonie et du Luxembourg) qui est responsable pour les objectifs généraux du programme et la répartition des aides financières. Deuxièmement, c'est la « Commission Permanente de Coordination » (C.P.C.), réunissant régulièrement 15 cadres et spécialistes nommés par les ministères nationaux. Elle est responsable du travail de la troisième institution, l'« Equipe Technique Internationale » (E.T.I.) qui se consacre à l'aménagement des sites, à la

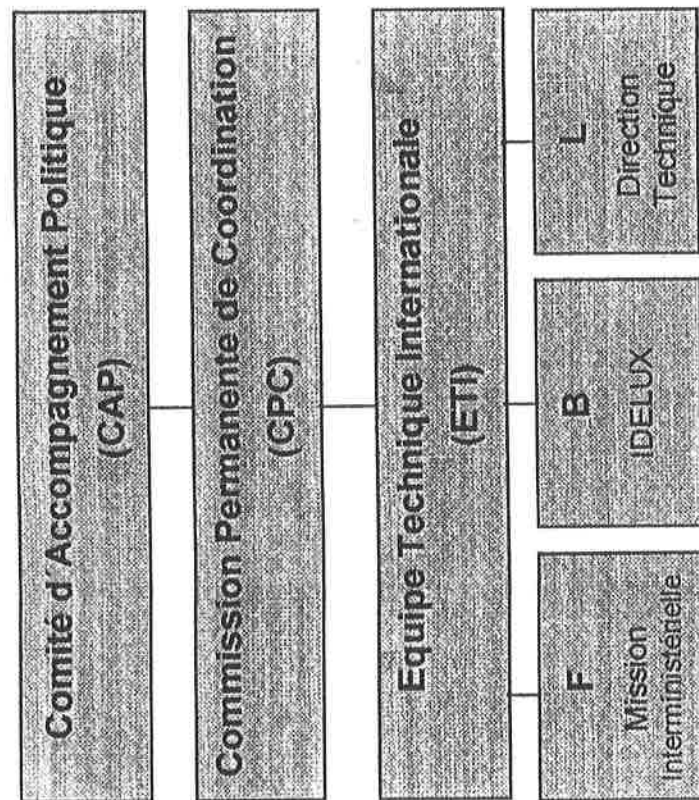


FIG. 3. — L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU P.E.D.

promotion des terrains industriels (en collaboration avec d'autres organismes), à la coordination des mesures nationales ainsi qu'au bon fonctionnement des services offerts aux entrepreneurs et au personnel.

L'Equipe Technique Internationale regroupe trois partenaires avec des origines et des préoccupations très différentes. La Mission Interministérielle du côté français est un groupe de travail de représentants de l'Etat français, dirigeant ses activités « sur place ». Quant à la Belgique, c'est l'association intercommunale IDELUX qui est chargée du développement du P.E.D. — une association qui s'occupe de la prospection des sites et de la promotion économique pour toutes les communes de la Province du Luxembourg. La Direction Technique luxembourgeoise est traditionnellement assurée par un ancien ingénieur de la société sidérurgique ARBED. Cette dernière coopère intensivement avec le ministère de l'Economie grand-ducal en ce qui concerne la réaffectation de ses anciens sites de production. En réalité, cependant, ces activités des organismes transfrontaliers se limitent à la discussion des orientations

majeures et des questions techniques. Malgré ces structures, le développement du P.E.D. et surtout la promotion des sites restent une affaire plutôt trinationale que transfrontalière-régionale, entravée qu'elle est par une forte concurrence « interne ».

FINANCEMENT DU P.E.D.

La réalisation du P.E.D. n'aurait jamais été possible sans la forte contribution financière de la part de l'Union Européenne et sans l'engagement des trois Etats. L'investissement public entre 1985 et 1995 s'élève à 460 millions d'ECU dont la moitié environ venait des fonds européens (P.E.D. 1995). C'est surtout le Fonds Européen de Développement Economique Régional (F.E.D.E.R.) qui a soutenu le projet par le programme Objectif 2 (par exemple pour la partie française 305 Mio. FF entre 1986 et 1990 et 100 Mio. FF entre 1991 et 1995). Depuis 1991 c'est aussi le programme INTERREG qui met à disposition des subventions aux activités de caractère transfrontalier (19,4 Mio. ECU dans le cadre d'INTERREG I).

De la part des trois Etats, des Programmes Nationaux d'Intérêt Communautaire (P.N.I.C.) ont assuré le financement du projet (tableau 1) :

TABLEAU 1

Programmes Nationaux d'Intérêt Communautaire pour le P.E.D. 1986-1995 (P.N.I.C.)

Etat	Montant	Montant en ECU
France	583 Mio. FF	85 Mio.
Belgique	4 240 Mio. FB	107 Mio.
Luxembourg	2 840 Mio. FL	72 Mio.
Montant total		264 Mio.

Source : Antunes (1987).

LE RÉAMÉNAGEMENT DES SITES

Les friches industrielles ont été traitées séparément par des organismes nationaux spécialisés. En général, les installations industrielles ont été démontées et vendues. A part quelques secteurs réduits qui étaient excessivement contaminés par l'activité industrielle, le sol et

le sous-sol n'ont pas fait l'objet d'un traitement spécial. Quelques bâtiments réutilisables ont été conservés à Mont-Saint-Martin (F) et Athus (B) pour des affectations différentes (réutilisation industrielle ou administrative après modernisation, services communs, usage muséal ou culturel). Quant aux sites « libérés », leur plus grande partie a été aménagée comme terrains industriels. Les sites non encore réaffectables ont été « paysagés » par un « pré-verdissement ». Quelques terrains périphériques sont destinés à la construction d'habitations nouvelles.

VOIES DE COMMUNICATION : LE DÉSENCLEAVEMENT ROUTIER DE LA VALLÉE

Les mesures de désenclavement de la vallée de la Chiens avaient pour objectif d'améliorer l'infrastructure routière interrégionale ainsi que locale. Notamment l'amélioration des liaisons avec Luxembourg-Ville, Bruxelles, Liège et Thionville-Metz devait revaloriser ce bassin qui, jusque-là, n'avait qu'une importance « périphérique » dans l'espace économique de l'Union Européenne. Le renouvellement du réseau routier sur et autour des friches aide à structurer le site le mieux possible pour sa vocation nouvelle.

SERVICES OFFERTS AUX ENTREPRENEURS

Parmi les services communs offerts aux entreprises et à leur personnel au « Centre Jean-Monnet » à Mont-Saint-Martin et au « Centre d'Entreprises » à Athus, c'est sans doute le « Collège Européen de Technologie » (C.E.T.) dans les anciens « Grands Bureaux » des Acieries de Longwy qui est le plus important pour le développement du P.E.D. Beaucoup d'entreprises profitent des cours et stages offerts par le C.E.T. En coopération avec les entreprises internationales, il a développé des programmes de formation dans les domaines technologiques, de l'administration et des langues (C.P.C., 1990).

Comme service financier aux entreprises, le P.E.D. a contribué à établir le Fonds Transfrontalier de Développement EUREFI qui est financé à hauteur de 46 % par l'U.E. et de 54 % par des partenaires publics et privés des trois pays. Ce service « permet de financer les créations et extensions par des prises de participation en capital dans les entreprises sur des projets essentiellement à vocation transfrontalière » (P.E.D., 1995).

Malgré ces activités au niveau des nouveaux emplois industriels, le P.E.D. est loin d'atteindre son objectif ambitieux. Jusqu'à la fin de l'année 1993, le programme a contribué à la création de 3 639 emplois dans 47 établissements industriels, dont 29 étaient des implantations nouvelles dans la région, le reste étant des transferts ou des extensions d'entreprises.

TABEAU 2
Emplois industriels créés par le P.E.D. 1986-1993

Emplois créés	France	Belgique	Luxembourg	Total
P.I.A.	491	264	208	963
Hors P.I.A.	1 023	907	746	2 676
Total P.E.D.	1 514	1 171	954	3 639
Objectif 1995 ...	5 500	1 500	1 000	8 000
Réalisés	28 %	78 %	95 %	45,5 %

Sources : IDELUX (1993), Empelding (1993), Ministère de l'Economie du Grand-Duché (1994), Schulz (1994).

Depuis la fin de l'année 1993, ces chiffres n'ont pas considérablement augmenté, à l'exception du bilan pour le P.I.A. français auquel il faut ajouter les 610 emplois prévus dans le cadre de l'implantation de DAEWOO-ORION sur le site de Mont-Saint-Martin. Pendant la phase de réhabilitation des friches industrielles, le P.E.D. a accueilli les premiers établissements industriels sur ses « Zones d'Activité Transitoires ». Il s'agit de sites déjà existants (par exemple Villers-la-Montagne, Bascharage) ou récemment aménagés (par exemple Messancy) qui ont été admis par le P.E.D. en tant que bénéficiaires dans le cadre du programme. Ils ont également obtenu des aides financières du P.E.D. jusqu'à l'inauguration des premiers sites sur le P.I.A. en 1989-1990. Par le fait de ce soutien financier ainsi que par leur situation attrayante dans un environnement « naturel », ils représentent jusqu'à ce jour une concurrence remarquable pour le développement du P.I.A., où on ne trouvait en 1993 guère plus d'un quart des emplois créés (963).

C'est notamment la commune de Villers-la-Montagne qui a fortement profité de l'implantation d'entreprises dans sa Zone d'Activité aménagée sur des terres agricoles du Pays-Haut. A Arlon, l'ouverture d'une usine de FERRERO (600 emplois) dans le cadre du P.E.D. reste un cas unique car on a réutilisé les bâtiments d'une ancienne usine textile. A Bascharage, l'implantation de T.D.K. (650 emplois) a eu lieu à

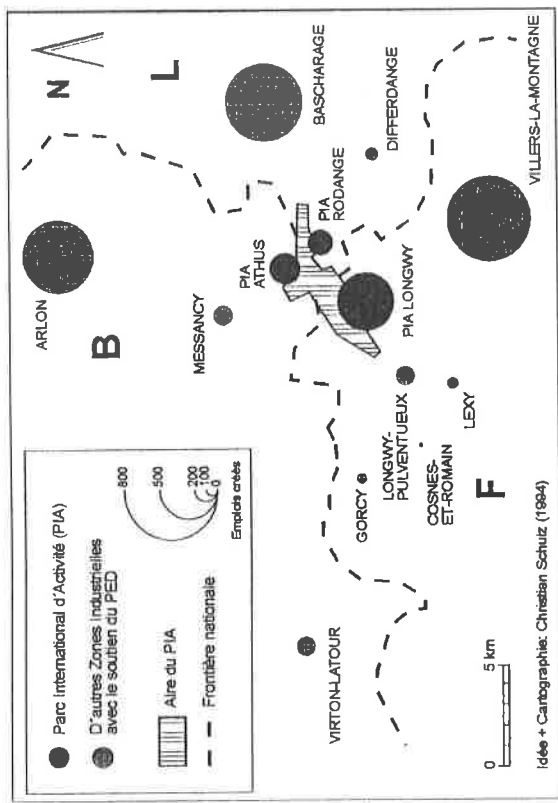


FIG. 4. — RÉPARTITION DES EMPLOIS CRÉÉS SUR LES SITES DU P.E.D.
Sources : IDELUX (1993), Erpelding (1993), Ministère de l'Economie du Grand-Duché (1994), Schulz (1994).

un moment où le P.I.A. était déjà prêt à accueillir des entreprises, mais le secteur luxembourgeois n'a pas pu offrir un terrain assez grand pour cette usine. Les investisseurs japonais ont préféré Bascharage au lieu de s'installer sur le P.I.A. « outre-frontière ».

Les branches industrielles attirées par le P.E.D. sont très variées. On trouve quelques branches dites modernes ou dynamiques (électronique, informatique, chimie) qui pourraient jouer un rôle important pour le développement en « restructurant » l'économie régionale et en améliorant l'image de marque de ce bassin par leur simple présence. Selon une étude des consultants T.M.O. (1992), 52 % de ces établissements fournissent des marchés de moyenne ou forte croissance.

Par contre, les aides financières — qui ont d'ailleurs été la raison principale pour le choix de la grande majorité des entrepreneurs (tableau 3) — ont en même temps attiré les fameux « chasseurs de primes », implantations temporaires d'entreprises « tourne-vis », qui ont eu pour seul objectif d'encaisser les subventions avant de fermer leurs succursales après deux ou trois ans ; quelques-unes ont été alors transférées dans d'autres régions en profitant d'autres formes d'aides à l'investissement et à la création d'emplois...

TABLEAU 3

Raisons principales des entreprises pour s'implanter dans l'aire du P.E.D. (enquête sur 20 entreprises, 10 sur le P.I.A., 10 hors P.I.A.)

Facteurs	Très important	Important	Peu important	Pas important
Aides financières				
Prix du terrain				
Infrastructure	I		I	
Proximité des entreprises de sous-traitance				
Marché local-régional				
Localisation frontalière				
Localisation « européenne »				
Proximité de Luxembourg-Ville				

I = 1 entreprise.
Source : Schulz (1994).

Outre les aides financières et les prix avantageux du terrain, les facteurs les plus importants pour le choix du site étaient sa localisation centrale en Europe et la proximité de la ville de Luxembourg, dont les établissements bancaires et l'aéroport international sont les raisons les plus souvent évoquées.

LES LACUNES D'UN PROJET DÉSÉQUILIBRÉ

Aujourd'hui, l'évolution du P.E.D. et surtout du P.I.A. n'est pas seulement freinée par la situation économique générale ou par la concurrence d'autres régions voisines. On observe plutôt des facteurs indirects qui influencent les perspectives et l'attrait exercé par la région. Il s'agit des faiblesses structurelles et qualitatives dans l'environnement (dans le sens large du mot) des sites industriels.

C'est d'abord un manque de qualité d'accueil du bassin qui est de plus en plus critiqué par les entrepreneurs (sur place et externes) ainsi que par leur personnel. Ils se plaignent de déficits criants au niveau de l'environnement urbain, de l'infrastructure hôtelière et de la restauration, mais surtout d'un manque inattendu d'appartements ou de maisons libres. Ce dernier fait semble être paradoxal, vu les quelque 2 000 appartements disponibles qu'on compte à Longwy et à Mont-Saint-Martin. Mais ce qui manque, ce sont des habitations de qualité, qui conviennent

caractère d'un égout, parfois souterrain, parfois à ciel ouvert mais canalisé. La libération de ce cours d'eau canalisé et son aménagement comme espace vert linéaire, structurant le P.I.A., pourrait offrir une nouvelle qualité écologique ainsi qu'un espace de loisirs et de récréation proche des lieux de travail, les reliant en même temps aux structures urbaines environnantes.

LE P.E.D. À L'OMBRE DE LUXEMBOURG-VILLE

Les problèmes internes du P.E.D.-P.I.A. sont fortement renforcés par la proximité de la métropole Luxembourg-Ville et son influence spatiale à différents niveaux. Sur le marché du travail, le Grand-Duché attire beaucoup de main-d'œuvre qualifiée, venue des côtés belge et français, par ses salaires beaucoup plus élevés (Soutif, 1994).

Par contre, les systèmes fiscaux plus avantageux et les coûts de vie moins élevés en Belgique et en France ont amené des Luxembourgeois à s'installer hors, mais près des frontières grand-ducales, ce qui a fait augmenter les prix de terrain à bâtir (25 000 F l'are pour la banlieue de Longwy) et a aggravé la situation sur le marché immobilier du P.E.D. décrite ci-dessus. Même une ancienne cité industrielle comme Longlaville est devenue attrayante pour les Luxembourgeois du fait de sa proximité à la frontière (23 000 FF l'are). C'est « la présence des Luxembourgeois dans cette ville frontière qui a fait flamber les prix » (*Le Republican Lorrain*, du 17 novembre 1994).

Au niveau culturel, urbanistique et des services, les villes du P.E.D. ont un retard qui ne pourra jamais être comblé par rapport à Luxembourg-Ville qui restera sans doute la seule métropole régionale.

LA PHASE II DU P.E.D. : L'AGGLOMÉRATION TRANSFRONTALIÈRE OU LE « RETOUR AUX COMMUNES »

Conscients des fautes commises dans le passé, et en réfléchissant sur l'avenir du projet P.E.D. ainsi qu'en reconnaissant les propositions des communes concernées par le programme, les responsables politiques ont décidé de « dépasser la reconversion économique proprement dite et d'approfondir l'intégration » (P.E.D., 1995) en passant à un « projet de développement global à long terme, en donnant à l'espace transfrontalier autour du point triple une réalité non seulement économique mais aussi urbaine, administrative, sociale et culturelle » (Houbart, 1993).

aux besoins d'une nouvelle population attirée par les entreprises implantées (l'exemple criant du jeune cadre parisien qui cherche autre chose qu'une H.L.M. désaffectée dans une cité minière semble exagéré mais symbolique pour la situation sur le marché immobilier du P.E.D.). Cette situation a fait augmenter les prix des maisons et les loyers dans la banlieue de Longwy et les villages voisins ; ils sont au niveau des bons quartiers de Metz et Nancy (*Le Republicain Lorrain*, du 17 janvier 1994).

TABLEAU 4
Opinion des entreprises sur la qualité du P.I.A.
(enquête de 10 entreprises sur le P.I.A.)

Qualité du P.I.A. dans le secteur	Très satisfaisant	Satisfaisant	A améliorer	Insuffisant	Pas de besoin / réponse
Infrastructure routière	III	IIIIII			I
Infrastructure ferroviaire	I	II			IIIIII
Transport en commun		I	III	III	II
Offre en main-d'œuvre	II	III	IIII		I
Équipement technique	I	IIIIII	I		II
Services sociaux		II	IIII	I	II
Environnement	I	II	IIIIII		II
Habitat		III	IIII	I	II
Vie culturelle			IIIIII	III	II
Loisirs/sports		II	IIII	I	III

I = 1 entreprise. Source : Schulz (1994).

NÉGLIGENCE SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE

Outre l'environnement urbain, c'est surtout la situation écologique dans le bassin qui risque de confirmer l'image de marque négative d'une vieille région industrielle. D'une part, l'aménagement des friches industrielles du P.I.A. a négligé le problème des sols contaminés : ceux-ci restent une menace écologique à long terme et deviennent de plus en plus un facteur négatif du site pour les entrepreneurs intéressés venant des pays dotés d'autres standards environnementaux (Etats-Unis, R.F.A.). De plus, la situation lamentable de la rivière Chiers — qui traverse le P.I.A. dans sa longueur — reste un problème écologique beaucoup plus visible. Malgré des efforts pour améliorer la qualité de son eau par l'épuration des eaux usées domestiques et industrielles, la rivière garde le

Une *Résolution Commune* (1993) des trois Etats exprime pour la première fois la volonté de créer une « Agglomération Transfrontalière du P.E.D. » qui se basera sur l'initiative des communes qui « s'intègrent à cette entité nouvelle ». Cette agglomération doit représenter une « véritable communauté urbaine » (P.E.D., 1995) de 300 km² et de plus de 110 000 habitants.

Les communes elles-mêmes ont contribué fortement à la préparation de ce projet par un « Comité de Pilotage » réunissant les maires et bourgmestres de cinq communes françaises, deux communes belges et une commune luxembourgeoise. Un « Observatoire d'Urbanisme de l'Agglomération du P.E.D. » s'est vu confier la coordination et l'harmonisation des documents d'urbanisme afin de développer une stratégie d'aménagement commune. L'initiative des autorités locales a reçu le soutien des partenaires nationaux et régionaux et a eu comme résultat un programme opérationnel dans le cadre de l'initiative européenne INTERREG II. Ce dernier représente la base financière pour l'avenir du projet et assure l'engagement de l'Union Européenne jusqu'à l'année 1999.

Afin de gérer ce programme et d'instaurer une structure administrative pour la coopération transfrontalière des communes, ces dernières ont établi en février 1996 l'« Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement », association de droit français (fig. 5). Son programme de travail pour 1996 prévoit l'élaboration d'une « Charte d'agglomération » basée sur les données intégrées par un Système d'Information Géographique (S.I.G.) qui est dirigé par l'Observatoire d'Urbanisme et qui doit être accessible aux communes membres d'ici quelques mois. Cette charte sera le fondement des planifications futures et « doit pouvoir faire l'objet de débats associant les différents niveaux Etats-Régions et communes » (*Association Transfrontalière*, 1996).

A part cette charte, des études et actions particulières dans le domaine de l'urbanisme, du « paysagement » et de l'information intercommunale devront dynamiser les activités locales et créer une cohérence importante au territoire.

PROBLÈMES À RÉSOUDRE

Désormais, il reste deux défis majeurs que le projet devra relever : d'une part, il s'agit d'œuvrer en vue de promouvoir une volonté commune parmi les acteurs politiques. D'autre part, le tissu urbain devra être restructuré de manière à créer une véritable *agglomération transfrontalière* au lieu de se contenter d'un ensemble de plusieurs pôles

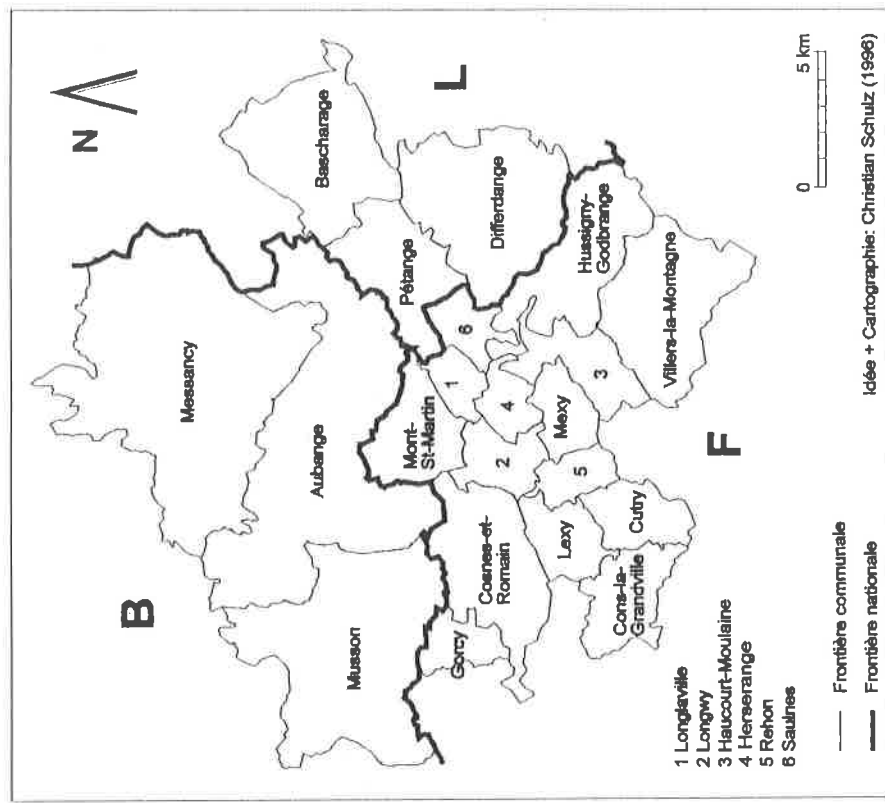


FIG. 5. — LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DU P.E.D.

Source : Observatoire de l'Urbanisme de l'Agglomération du P.E.D. (1995).

urbains, jusqu'ici plus ou moins séparés par les anciennes frontières, les friches sidérurgiques et les mentalités divergentes.

La déclaration commune des maires et bourgmestres, initiateurs du projet, semble manifester une telle volonté politique commune. Mais il ne faut pas perdre de vue que la première phase du P.E.D. avait été, elle aussi, caractérisée par l'expression d'une idée commune des trois partenaires nationaux. Vu la concurrence et le manque de coopération au

niveau du développement économique qui se maintiennent, on est amené à supposer que la carte européenne a été jouée dans l'attente des aides financières considérables de la part de Bruxelles, mais sans être prêt à se concerter quotidiennement pour harmoniser l'aménagement du territoire et la politique régionale.

L'idée d'un espace urbain qui pourrait se créer entre Longwy, Athus et Pétange, entourant le Parc International d'Activité et comblant les surfaces non urbanisées afin d'arrondir le tissu, souffre d'un manque de fonctionnalisation et d'identité propre. Le développement urbain promu par le P.E.D. risque d'être surpassé par l'influence de Luxembourg-Ville démontrée ci-dessus. Il faudrait donc donner une définition concrète de ce que cette *agglomération transfrontalière* devrait être et quel rôle elle devrait jouer dans le cadre régional. A l'heure actuelle, on constate plutôt une dominance de l'industrialisation, et certains facteurs indiquent que l'agglomération fait de plus en plus fonction de ville dortoir à l'ombre de Luxembourg. Cette tendance ne pourrait être pondérée que par une stratégie claire et bien définie mettant l'accent sur une identité propre de cet espace.

CONCLUSIONS

Malgré tous ces problèmes et les obstacles structurels, ce projet de coopération transfrontalière est de loin le plus avancé et, plus important encore, le plus institutionnalisé des projets intercommunaux dans la Grande Région Saar-Lor-Lux. Si ce n'est que par son existence, il pourrait jouer un rôle précurseur pour d'autres activités interrégionales comme par exemple la coopération entre le Stadtverband Saarbrücken et la Moselle Est (Bassin Houiller).

Même s'il est bien trop tôt pour analyser cette approche, ces perspectives permettent de constater que, comparé à la première phase du P.E.D., le « projet d'agglomération transfrontalière » devrait profiter de deux avantages majeurs : d'une part, le fait que le concept trouve la contribution volontaire des différents niveaux politiques et administratifs et d'autre part son orientation plus globale qui tient compte des négligences du passé et qui met l'accent sur des domaines importants hors du secteur strictement économique.

Outre ces aspects, la réforme de l'initiative INTERREG, qui oblige les partenaires à une gestion commune et plus cohérente des actions, pourrait jouer un rôle important dans l'avenir de la coopération transfrontalière. Il reste à souhaiter à la population autour du « point triple » que ces mesures remportent le succès attendu et que le mot « frontière » disparaisse un jour du langage des organismes partenaires.

Je tiens ici à remercier beaucoup M^{me} Bernadette Meisser et M^{me} Margret Wittram d'avoir bien voulu corriger le manuscrit.

Dipl.-Geogr. Christian SCHULZ
Universität des Saarlandes
Fachrichtung Geographie
Postfach 15 11 50
D-66041 Saarbrücken

BIBLIOGRAPHIE

- ANSIEAU D. (1991). — Longwy. Deux fois moins de naissances. *Economie Lorraine*, 100, Nancy, pp. 15-16.
- ANTUNES A. (1987). — Le pôle européen de développement au point de non retour... In : *Economie Lorraine*, 53, Nancy, pp. 14-19.
- ASSOCIATION TRANSFRONTALIÈRE (1996). — Association Transfrontalière pour l'Agglomération du P.E.D. (éd.) : *Programme de travail 1996*, Longwy, 5 p.
- CLAUSSEN W. (1991). — *Industriebrachenreaktivierung und regionale Strukturpolitik in der saarländisch-lothringischen Grenzregion : technologienorientierte Altlastensanierung versus Flächenrekultivierung*, Diplomarbeit Universität Dortmund, Fachbereich Raumplanung, Dortmund, 275 p.
- C.P.C. (1990). — Commission Permanente de Coordination du P.E.D. (éd.) : *La lettre des 3 frontières*, mars 1990, Longwy-Arlon-Rodange, 10 p.
- DAMM G.R., RICKEN G. (1993). — Grenzüberschreitende Industrieparks - Das Beispiel Longwy. In : *Bauwelt*, 48, pp. 2642-2645.
- DÉCLARATION COMMUNE (1985). — *Déclaration Commune et Programme d'Action pour un Pôle Européen de Développement*, Luxembourg, 43 p.
- ERPELDING F. (1993). — *Pôle Européen de Développement*, Rodange, 26 p.
- E.T.I. (1992). — Equipe Technique Internationale du P.E.D. (éd.) : *P.E.D. - La lettre*, Luxembourg, 11 p.
- HOUBART J. (1993). — *Les limites de la loi : Un exemple de recherche de création d'une agglomération transfrontalière (P.E.D. Longwy)*, Longwy, 3 p.
- IDELUX (1993). — Intercommunale d'Equipement Economique de la Province de Luxembourg (éd.) : *Rapport Annuel 1992-1993*, Arlon, 125 p.
- Le Monde* (28-29 novembre 1993). — Longwy. *Toujours un cœur d'acier*, Paris.
- Ministère de l'Economie du Grand-Duché (1994). — Ministère de l'Economie du Grand-Duché de Luxembourg (éd.) : *Politique de diversification économique. Entreprises nouvelles et emplois*, Luxembourg, s.p.
- Observatoire de l'urbanisme de l'agglomération du P.E.D. (1995). — *Communes du projet d'Agglomération du Pôle Européen de Développement*, Longwy, 1 p.
- P.E.D. (1995). — *Pôle Européen de Développement (éd.) : 10 ans de P.E.D. - Un espace nouveau, un avenir partagé*, Longwy-Rodange-Arlon, 20 p.
- LE RÉPUBLICAIN LORRAIN (17 janvier 1994). — *Immobilier dans le Pays-haut : des prix plus hauts*, Metz.

- RÉSOLUTION COMMUNE (1993). — République Française, Région Wallonne et Grand-Duché de Luxembourg (éd.) : *Résolution Commune du 29 octobre 1993 relative à l'agglomération du Pôle Européen de Développement*, Longwy, 4 p.
- SCHULZ C. (1994). — *Reaktivierung von Industriebrachen als Element einer ökologisch orientierten Strukturpolitik im Saar-Lor-Lux-Raum? Das Beispiel des Pôle Européen de Développement Longwy-Rodange-Aithus*. Diplomarbeit Universität des Saarlandes, Fachrichtung Geographie, Saarbrücken, 121 p.
- SOUTIF V. (1994). — Dynamiques territoriales d'un espace-charnière au cœur de l'Union Européenne : « Le pays des trois frontières : Belgique-France-Luxembourg ». In : GALLUSSER W.A. et al. (éd.) : *Political boundaries and coexistence: proceedings of the I.G.U. symposium, Basle-Switzerland, 24-27 May 1994*, Bern, pp. 341-347.
- TMO (1992). — THARROU, MARENGE et ODDOU Consultants (éd.) : *Pôle Européen de Développement. Projet d'Agglomération Transfrontalière. Synthèse de la phase diagnostique*, Paris, 58 p.

• Bureau :

Président : Henri NONN, Professeur à l'Université de Strasbourg I.
 Premier vice-président : André WEISROCK, Professeur à l'Université de Nancy II.
 Directeur scientifique de la Revue.
 Deuxième vice-président : Jean-Pierre HUSSON, Professeur à l'Université de Metz, gérant de la Revue.
 Troisième vice-président : Benjamin KOSTRUBIEC, Professeur à l'Université de Strasbourg I, chargé des relations avec les pays d'Europe orientale.
 Quatrième vice-président : Gabriel WACKERMANN, Professeur à l'Université de Paris IV, chargé de la communication et relations publiques.
 Secrétaire et chargée des échanges : Evelyne ARNOULD, Maître de conférences à l'Université de Nancy II.
 Secrétaire-Trésorier : Michel DESHAIES, Maître de conférences à l'Université de Nancy II.

• Correspondance rédactionnelle :

André WEISROCK
 Université de Nancy II, Département de Géographie
 23, boulevard Albert-1^{er} - B.P. 3397 - 54015 Nancy Cedex
 Tél. 03 83 96 71 07 ou 71.27 / 71.06 / 70.12 - Fax 03 83 96 71 19

• Note aux auteurs :

Les auteurs sont priés de fournir dans un premier temps à la rédaction trois exemplaires tirés sur papier de leur article tapé sur disquette en postscript MC Word 5 ou Word 6, respectant les indications ci-dessous. Ils fourniront aussi trois copies de leurs figures. Après réception des indications des relecteurs, ils adresseront la disquette et un nouveau tirage corrigé, ainsi que les figures originales, au directeur scientifique de la revue.

Pour être acceptés dans la *Revue Géographique de l'Est*, les articles devront répondre aux conditions suivantes :

- Articles courts ne dépassant pas vingt pages de texte, figures comprises, soit 68 000 signes (le nombre de signes incluant les « espaces » entre les mots).
 - Les textes seront présentés en Times 12, sur une largeur de 11 cm et une hauteur totale de 19 cm, titre courant et pagination compris. Il est demandé aux auteurs de ne pas faire usage des majuscules pour transcrire des noms propres, hormis l'initiale. Les règles de ponctuation devront être parfaitement respectées : un espace après le signe simple (point, virgule) et aucun espace devant ; un espace avant et un espace après le signe double (point virgule, deux points, point d'exclamation et d'interrogation).
 - Les figures doivent être originales et prêtes pour la reproduction. Le format normal des figures publiées en pleine page avec légende au-dessous est de 15 cm (hauteur) sur 11,5 cm (largeur). Celles qui dépasseraient ces dimensions devraient être réduites ; l'attention des auteurs est attirée sur le fait que dans ce cas, des inscriptions trop petites risquent de n'être plus lisibles et que les nuances entre les différentes trames ou les différents signes utilisés peuvent être perdues. La présence des figures sur la disquette, et intégrées dans le texte, serait appréciée.
 - Titre : le titre devra être le plus court possible (il sera composé en Times 14, majuscules grasses). Il devra apparaître en français, en anglais et en allemand.
 - Résumé : tous les articles devront comporter un résumé (composé en Times 9) en français, ainsi qu'un résumé en anglais ou en allemand. Si l'article est écrit en anglais ou en allemand, le résumé français devra être substantiel.
 - Mots-clés : à la suite du résumé, prévoir une liste de mots-clés en français, en anglais et en allemand.
 - La bibliographie doit se conformer aux règles internationales.
- Les auteurs sont priés de fournir leur titre, appartenance et adresse postale complète.
- Tout article ne respectant pas ces recommandations sera retourné aux auteurs.
- Les manuscrits ne sont pas rendus.
 Le Bureau éditorial n'assume pas la responsabilité des opinions émises, sous leur signature, par les auteurs.